

À retourner par mail **avant le 08 mars 2022** à formations@arecoop.fr - Pour toute question : 01 40 75 68 60

FORMATION DES DIRIGEANT.E.S DE COOP' HLM

Du mercredi 23 au vendredi 25 mars 2022 • BRUXELLES

> Organisme

Coop' HLM

Structure à facturer (si différente)

Personne chargée du suivi du dossier :

Nom Tél

Courriel

> Stagiaire

Nom Prénom

Nom de naissance*

Fonction

Courriel

Numéro de sécurité sociale*

Adresse postale personnelle*

**Ces données sont à renseigner uniquement par les sociétés cotisantes au dispositif conventionnel des Coop'HLM conformément aux décrets n°2017-772 du 4 mai 2017 et n°2019-341 du 19 avril 2019, en cas de doute prendre contact avec l'organisme formations@arecoop.fr.*

> Frais de formation

Forfait stagiaire • Formation + hébergement 2 nuits en chambre single du **mercredi 23 au vendredi 25 mars** (2 nuits)

GRATUIT (structure cotisante au dispositif conventionnel de branche « Coopératives d'Hlm » géré par Uniformation)

1.000 € (forfait/pers.)

Forfait accompagnant.e • pension complète du mercredi 23 au vendredi 25 mars (2 nuits)

400 € (forfait/pers.)

INSCRIPTION BEFORE / AFTER →

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant auprès du secrétariat d'ARECOOP. Les données recueillies sont exclusivement destinées à ARECOOP.

> Before

Rencontre avec le CLT Bruxelles (23/03 à 15h) – nombre de participant.e(s) :

Le CLT Bruxelles est une organisation à but non lucratif qui développe depuis 10 ans des projets de logements en accession abordable à Bruxelles sur le principe de dissociation foncier/bâti connu des OFS à destination de personnes à revenus limités, notamment issus de l'immigration, avec une forte dimension participative.

Rencontre avec les responsables du CLT Bruxelles et visite de certaines de leurs réalisations.

> After

Extension week-end (non pris en charge par ARECOOP)

Nuitée suppl. du vendredi 25 au samedi 26 mars (avec p-déj, hors taxe de séjour) simple 219 €/ double 229 €

Parcours urbains dans Bruxelles

Découvrez Bruxelles avec les guides de l'Atelier de Recherche et d'Action Urbaines. L'ARAU a été fondé en 1969 par des Bruxellois qui revendiquent le droit à la ville et qui partagent la conviction que l'air de la ville rend libre.

Deux parcours au choix de 2h chacun ont été sélectionnés. Chaque parcours part à proximité de l'hôtel à 10h et se termine par un repas en commun aux deux groupes. Prévoir une tenue appropriée à la déambulation urbaine !

Parcours 1 – Bruxelles capitale de l'art nouveau – nombre de participant.e(s) : x 20 € =

C'est dans le quartier de l'avenue Louise à Bruxelles que l'Art nouveau est né. De l'hôtel Tassel de Victor Horta, véritable manifeste de l'Art nouveau, aux recherches plus géométriques de Paul Hankar, cette visite explore le contexte de la naissance de ce style à Bruxelles. Elle permet de découvrir des façades historiques et parfois spectaculaires. La visite de l'ancienne habitation personnelle et atelier de l'architecte Victor Horta, aujourd'hui le Musée Horta, est incluse dans la visite.

Parcours 2 – Le quartier des Marolles – nombre de participant.e(s) : x 20 € =

Le quartier des Marolles accueille depuis toujours des populations fragilisées socialement. Nous assistons aujourd'hui à une transformation du quartier avec l'arrivée de couches sociales plus aisées, le Sablon voisin et les rénovations nombreuses contribuant à cet engouement. Ce tour permet de découvrir les richesses de ce quartier populaire en pleine mutation et d'en comprendre les enjeux.

J'ai bien noté les conditions d'inscription à cette formation :

- ✓ Quel que soit le prix payé (GRATUIT ou 1.000 €), une annulation parvenue après le 8 mars 2022 sera facturée à la société pour le montant des frais engagés par ARECOOP
- ✓ La participation à cette formation est soumise à l'acceptation des règles d'entrée sur le territoire édictées par les autorités belges au regard de la crise sanitaire. À ce jour, l'entrée sur le territoire est conditionnée à la possession d'un pass sanitaire et la saisie d'un formulaire de localisation des passagers (PLF) pour tout séjour supérieur à 48h. Une information actualisée vous sera apportée en cas de modification de ces règles.

Règlement à réception de facture à l'issue de la formation

- par chèque envoyé à Arecoop - 14 rue Lord Byron 75384 Paris cedex 08
- par virement :

COORDONNÉES BANCAIRES ARECOOP • Crédit coopératif agence Courcelles

IBAN FR76 4255 9100 0008 0025 7587 983

BIC C C O P F R P P X X X